



Au personnel de LUXAIR

Luxembourg 19 octobre 2011

CONVENTION COLLECTIVE – DEMANDE EN NEGOCIATION

Secrétaire de l'OGB-L refuse collaboration avec le LCGB

En date du 19 octobre le LCGB a demandé, par courrier recommandé, à la direction de LUXAIR à entrer en négociations pour le renouvellement et l'amélioration de votre convention collective.

A cette fin nous avons demandé l'organisation d'une réunion d'information, en présence de tous les syndicats signataires. Cette réunion devra informer en détail les syndicats de la situation économique et sociale de la société.

Malheureusement nous sommes au regret de vous informer que, en réponse à une question à ce sujet de l'LCGB, le secrétaire syndical de l'OGB-L, a refusé de faire chemin commun avec le LCGB dans ce dossier important. Ceci est hautement regrettable car la position des représentants des salariés devant le patronat sera affaiblie par cette façon de faire.

On espère un changement d'avis de l'OGB-L afin de pouvoir faire front commun dans ce dossier. Le LCGB de son côté, préparera son cahier de revendications, soyez assurés que le LCGB n'acceptera pas que vos conditions de travail soient dégradés !

KOLLEKTIVVERTRAG – VERHANDLUNGEN ANGEFRAGT

OGB-L Sekretär verweigert Zusammenarbeit mit dem LCGB

Am 19. Oktober hat der LCGB per Einschreiben das LUXAIR Management aufgefordert in Verhandlungen einzutreten welche den Kollektivvertrag erneuern und, für die Beschäftigten, verbessern soll.

Diesbezüglich hat der LCGB eine Sitzung angefordert in welcher den Gewerkschaften die ökonomische und soziale Situation der Gesellschaft im Detail unterbreitet werden soll.

Leider müssen wir die LUXAIR Mitarbeiter darüber informieren dass, einer diesbezüglichen Anfrage des LCGB antwortend der OGB-L Gewerkschaftssekretär in dieser extrem wichtigen Angelegenheit eine Zusammenarbeit mit dem LCGB verweigert hat. Dies ist höchstbedauerlich da dies die Position der Arbeitnehmervertreter vor dem LUXAIR Management empfindlich schwächt.

Man kann nur hoffen dass der OGB-L seine Meinung ändert. Der LCGB seinerseits bereitet seinen Forderungskatalog vor, seid versichert dass der LCGB auf keinen Fall eine Verschlechterung eurer Arbeitsbedingungen akzeptieren wird!